

Mairie de THEHILLAC



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : [www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

Mail : [mairie@thehillac.fr](mailto:mairie@thehillac.fr)

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac  
Séance du 10 juin 2022**

**Sont présents :**

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, LE SOLLIEC LELEU Cyrille, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUÉAU Karen.

**Pouvoir :**

Angélique TRESSEL donne pouvoir à Françoise JOGUET

**Retard excusé :**

Mathieu PLAUD

Françoise JOGUET est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 29 avril 2022**

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

**Délibérations**

1. Renouvellement de la ligne de trésorerie
2. Subventions 2022 aux associations
3. Participation 2021 à l'accueil de loisirs de Saint-Dolay
4. Gardiennage de l'église
5. Participation au contrat d'association de l'école Saint-Pierre Saint-Paul
6. Tarifs communaux 2022
7. Tarifs cantine et garderie municipales 2022/2023
8. Tarifs de location 2023 des salles communales
9. Convention voirie avec la commune de Plessé
10. Choix des entreprises pour le programme voirie 2022 et l'accessibilité PMR
11. Demande de subvention au Département dans le cadre d'aménagement du sentier pédestre
12. Passage à la M57 en comptabilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023
13. Participation à l'association ADMR de Nivillac pour l'année 2022

**Informations au Conseil Municipal**

- a. Point sur les travaux du terrain multisports et du terrain de bosses
- b. Inscription au programme de rénovation des luminaires d'éclairage public de Morbihan Energie
- c. Date d'inauguration des travaux communaux
- d. Retour sur les contrôles d'assainissement non collectif
- e. Divers

### **1- Renouvellement de la ligne de trésorerie**

La commune dispose d'une ligne de trésorerie, celle-ci arrive à échéance en juillet 2022. Le maire propose de la renouveler et fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par le Crédit Agricole :

- montant de 95 000€
- taux euribor de 3 mois moyenné : 1,39%
- index avril 2022 : -0,448 soit un taux variable à 0,94%
- frais de mise en place : 0,25%
- durée : 1 an
- intérêts payables trimestriellement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie aux conditions proposées

### **2- Subventions 2022 aux associations**

Le Maire présente aux conseillers la proposition faite par la commission finances concernant l'attribution des subventions pour l'année 2022 :

<b>Associations</b>	<b>Proposé 2022</b>
ACCA - Lutte contre les ragondins	390,00
Sapeurs-pompiers 56	60,00
Sapeurs-pompiers 44	60,00
Ligue contre le cancer (Vannes)	30,00
Association des paralysés de France (Vannes)	30,00
FNATH La Roche-Bernard	30,00
Amicale des donneurs de sang – Nivillac	30,00
Association des veuves civiles 56 - FAVEC	30,00
RES'AGRI – Questembert	30,00
ADAPEI Papillons Blancs 35	30,00
Souvenir Français	50,00
Resto du cœur - Vannes	30,00
Aide Emploi Services – Redon	30,00
Croix rouge - Questembert	30,00
Rêves de clown – Lorient	30,00
Vaincre la Mucoviscidose	30,00
Solidarité paysans – Locqueltas	30,00
Echange et partage deuil jeunesse	30,00
<b>TOTAL</b>	<b>980,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les subventions proposées ci-dessus pour l'année 2022.

### **3- Participation 2021 à l'accueil de loisirs de Saint-Dolay**

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par convention, la commune de Théhillac participe aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs de Saint-Dolay pour les enfants de

Théhillac qui le fréquentent pendant les vacances scolaires et les mercredis. Pour l'année 2021, les frais s'élèvent à 17 813,38€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la participation de 17 813,38€ pour l'accueil de loisirs.

#### **4- Gardiennage église**

Une indemnité peut être versée au prêtre assurant le gardiennage de l'église communale à laquelle il est affecté. L'indemnité maximum pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est de 120,97€ annuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une indemnité de 120,00€ pour 2022 au Père Etienne Bakissi.

#### **5- Participation au contrat d'association de l'école Saint-Pierre Saint-Paul**

Un contrat d'association a été signé entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique en faveur de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac. Dans ce contrat, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles.

L'école compte 26 élèves en maternelle et 38 élèves au primaire. Le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques, est un coût de référence qui définit le montant de participation des communes aux écoles privées sur leur territoire :

- 1 385,65€ pour un élève de classe maternelle,
- 426,65€ pour un élève de classe primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention pour l'année 2022 de 52 239,60 euros répartis de la façon suivante :

- 1 385,65€ par élève de classe maternelle,
- 426,65€ par élève de classe primaire.

#### **6- Tarifs communaux 2022**

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission finances concernant les tarifs communaux 2022.

	<b>Tarifs 2022</b>
<b>Concessions cimetière</b>	
15 ans	60 €
30 ans	120 €
<b>Columbarium</b>	
15 ans	310 €
30 ans	620 €
<b>Bois communal (le stère)</b>	
le chêne	20 €
mélange tous bois	16 €
le bouleau	12 €
<b>Busage</b>	
Ml	45 € HT
grille et regard (au-delà de 6 ml)	200 € HT l'unité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs communaux proposés pour l'année 2022.

## **7- Tarifs cantine et garderie municipales 2022/2023**

Les repas de la cantine scolaire sont élaborés et livrés par la société Convivio en liaison chaude. Pour l'année scolaire 2021/2022, le tarif d'un repas à la cantine scolaire est de 3,50€. La société réactualise ses prix pour la rentrée 2022/2023.

Le maire propose, après avis de la commission finances, d'actualiser le prix du repas cantine pour la rentrée 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants :

- 3,60€ le repas enfant
- 4,60€ le repas adulte.

La garderie périscolaire accueille les enfants le matin de 7h00 à 8h35 et le soir de 16h30 à 19h00. Les tarifs actuels de la garderie sont de 1,00€ la demi-heure et 1,90€ l'heure. Un goûter est compris dans le tarif. Le maire propose, après avis de la commission finances, d'actualiser le tarif de la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants pour la rentrée 2022/2023 :

- 1,00€ la demi-heure
- 2,00€ l'heure de garderie.

## **8- Tarifs de location 2023 des salles communales**

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission finances concernant les tarifs de location de salles communales pour 2023.

	<b>THEHILLAC 2023 (€)</b>	<b>EXTERIEUR 2023 (€)</b>
<b>MITAÜS</b>		
Journée (10h-1h)	200,00	260,00
Week-end	300,00	350,00
Vin d'honneur	100,00	130,00
Cuisine	50,00	65,00
Vaisselle	20,00	30,00
Caution	200,00	250,00
Caution ménage	80,00	80,00
Gérant restaurant journée	110,00	-----
Personnel communal journée	110,00	-----
<b>CANTINE</b>		
Journée (10h-1h)	230,00	280,00
Week-end	320,00	390,00
Vin d'honneur	100,00	130,00
Cuisine	50,00	65,00
Vaisselle	20,00	30,00
Caution	200,00	300,00
Caution ménage	80,00	80,00
Gérant restaurant journée	140,00	-----
Personnel communal journée	140,00	-----
<b>SALLE POLYVALENTE</b>		
Association	Gratuit	Non loué
Caution	500,00	

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 10 voix pour et 4 voix contre, vote les tarifs de location des salles communales pour l'année 2023.

## **9- Convention voirie avec la commune de Plessé**

Le service voirie intercommunal intégré à la Mairie de Plessé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 intervient auprès de 13 communes membres : A vessac, Conquereuil, Drefféac, Fégréac, Guémené-Penfao, Guenrouët, Massérac, Pierric, Plessé, Saint Gildas des Bois, Saint Nicolas de Redon, Sévérac, Théhillac.

Le COPIL composé d'un représentant de chaque commune s'est réuni en séance les 24 janvier 2022 puis le 28 février 2022. Un rapport d'activités et financier a été remis lors de la séance du 24 janvier.

Après discussions des membres de l'assemblée et compte-tenu des coûts réels constatés de chaque prestation, il convient d'actualiser les nouveaux tarifs du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Il est proposé de maintenir au tarif de 525€ net par jour le coût de la prestation de débroussaillage
- Il est proposé de passer de 60 à 85 € net par heure le coût de la prestation de balayage
- Le tarif spécifique prévu pour les communes non adhérentes reste fixé au prix de 542.40 € par jour pour la prestation débroussaillage.

Les appels à paiements seront échelonnés de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40%,
- 2<sup>ème</sup> acompte de 30%,
- puis solde en fonction du service fait.

Le nombre de jours prévus en 2022 par les agents du service dans le cadre d'un fonctionnement normal, est le suivant :

- 4 heures mensuelles de balayage : 4 080,00€
- 10 jours de débroussaillage et élagage : 5 250,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'adhésion à la convention ainsi que les tarifs proposés ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires.

## **10- Choix des entreprises pour le programme voirie 2022 et l'accessibilité PMR**

Trois entreprises ont été consultées pour le programme voirie-curage 2022, et deux pour l'accessibilité de l'église et des vestiaires foot pour les personnes à mobilité réduite. Le maire présente aux conseillers le résultat de l'ouverture des plis du 7 juin dernier, en commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises les moins disantes :

- Delamarre TP de Guémené Penfao pour un montant de 3 420,00€ TTC pour le programme voirie-curage 2022,
- LEMEE LTP de Saint-Dolay pour un montant de 6 310,80€ TTC pour l'accessibilité PMR.
- de solliciter une demande de subvention pour le programme voirie et l'accessibilité PMR, auprès du Conseil Départemental.

## **11- Demande de subvention au Département du Morbihan dans le cadre d'aménagement du sentier pédestre**

Deux passerelles en bois sont en projet pour rendre le sentier pédestre plus accessible à la Noë. Un estimatif de 6 500,00€TTC est donné par le maire après consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer deux passerelles en bois pour un montant de 6 500,00€ TTC,
- de demander une subvention auprès du Département du Morbihan.

## **12- Passage à la M57 en comptabilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes les comptabilités des communes seront basculées vers la nomenclature M57 à la place de la M14. Le service de gestion comptable de Redon propose à la commune d'anticiper ce passage d'une année soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du passage à la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **13- Participation à l'association ADMR de Nivillac pour l'année 2022**

En 2021, la commune de Théhillac a signé une convention avec l'ADMR de Nivillac dans le cadre du service à la personne pour les habitants de Théhillac. La participation demandée est de 1,50€ par habitant soit 903€ pour 602 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la participation de 903€ à l'ADMR de Nivillac.

*Mathieu PLAUD rejoint la réunion.*

## **14- Informations au conseil municipal**

### a- Point sur les travaux du terrain multisports (city stade) et du terrain de bosses (pump track)

Le terrain de bosses a été livré, les travaux du terrain multisports vont débuter courant juin 2022.

### b- Inscription au programme de rénovation des luminaires d'éclairage public de Morbihan Energie

Morbihan Energie propose un programme de rénovation des luminaires type globe. La commune de Théhillac souhaite s'inscrire dans ce programme.

### c- Date d'inauguration des travaux communaux

La date du 1<sup>er</sup> octobre 2022 est proposée pour l'inauguration des travaux : le clocher de l'église, terrain de bosses et terrain multisports.

### d- Retour sur les contrôles d'assainissement non collectif

Le service eau-assainissement de Redon Agglomération a transmis à la commune un recensement des systèmes d'assainissement non collectifs non conformes. La mairie prendra contact avec le service pour avoir accès aux dossiers concernés et mieux accompagner les habitants.

### e- Divers

- Un courrier sera envoyé aux propriétaires de terrain non entretenus situés en agglomération.
- Dans le cadre de la vente entre la commune de Théhillac et Monsieur et Madame MUROS LE ROUZIC, le bornage rue du Futurocentre est réalisé.
- En prévision du futur aménagement du centre bourg, une acquisition foncière se fera avec Monsieur et Madame ALLIOT et Monsieur et Madame MUROS LE ROUZIC.
- Installation « rue des Quins » d'un panneau voie sans issue.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.**

**La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 2 septembre 2022.**

# INFORMATIONS DIVERSES

## **OGEC Ecole Saint-Pierre Saint-Paul**

Le concours de palets programmé en juin est annulé.

L'association organise un repas moules/frites à la salle polyvalente le jeudi 14 juillet 2022. Les tickets repas sont vendus à l'école, au salon de coiffure Nina, au garage Robin et à l'agence postale communale.

- Moules/frites – fromage – dessert : 12€
- Rôti/frites – fromage – dessert : 8€

## **Permanence numérique du jeudi**

Sarah Valque-Piriou, conseillère numérique, sera présente en mairie de Théhillac les jeudis 21 juillet, 25 août et 29 septembre de 9h à 12h30 pour vous aider dans vos démarches administratives, aide informatique. Permanence sur rendez-vous : 07.62.40.71.44.